Zeitschrift: Dissonance

Herausgeber: Association suisse des musiciens

Band: - (2001)

Heft: 72

Rubrik: Rubrique ASM

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assemblée générale du 24 novembre 2001 à Berne

Lors de l'Assemblée générale qui a eu lieu à Berne, en lieu et place de Zoug, les décisions suivantes ont été prises :

- Au Comité, *Ueli Gasser* a été réélu pour un deuxième mandat et *Matthias Arter* élu en remplacement de Pierre Sublet.
- Jean Balissat et Dominique Creux ont été réélus au Conseil de Fondation de la Caisse de Secours, alors que Claude Pierre Salmony et Jacques Lasserre y ont été élus en remplacement de Francis Schneider et Julien-François Zbinden.
- Les vérificateurs des comptes, à savoir la fiduciaire Holzmann + Partenaires et Madame Suzy Hannhart sont confirmés dans leur mandat.

Le président a profité de l'occasion pour remercier tous les membres qui ont terminé leurs mandats, et nous aimerions nous joindre ici à ces remerciements. Il s'agit de *Pierre Sublet*, qui a été vice-président de l'ASM et qui a largement fait bénéficier le Comité et l'Association de sa compétence, de son engagement, de ses connaissances et de ses conseils avisés. Nos remerciements vont aussi à *Francis Schneider* et *Julien-François Zbinden* pour leur travail à la Caisse de Secours pendant de nombreuses années.

L'Assemblée a aussi décidé de nommer *Jacques Wildberger* membre d'honneur de l'Association. Ses mérites musicaux, politiques et humains ont été largement relevés par le président et nous le félicitons sincèrement pour cette nomination bien méritée. Enfin *Erich Schmid* a été porté au tableau d'honneur de membres décédés.

101e Fête des musiciens de Zoug, 12-14.4.02.

Comme déjà annoncé, la fête des musiciens de Zoug aura bien lieu au printemps 2002. Les dates définitives ont été fixées aux 12, 13 et 14 avril 2002. Un heureux concours de circonstances a fait que la totalité des musiciens annoncés pour la fête de septembre 2001 pourront être présents. À l'occasion d'une manifestation de lancement de la fête, le 22 mars 2002 à Zoug, le public aura le plaisir d'assister à la production-cortège *Die Blechlawine* d'*Urban Mäder*. Cordiale invitation à chacun!

Titres et honneurs

Les carrières ainsi que les qualités musicales de certains de nos membres ont été récompensées.

Le compositeur et chef d'orchestre *Hans Rudolf Johner* a reçu la Croix d'honneur (Bundesverdienstkreuz) allemande le 7 juin 2001 pour services particuliers rendus à la République allemande. Il est décoré pour ses prestations artistiques et musicologiques extraordinaires.

Le chef d'orchestre *Karl Scheuber* a obtenu le 29 novembre 2001 la médaille d'or d'honneur du Conseil d'État du canton de Zurich, en reconnaissance pour son œuvre musicale.

Nouvelles parutions de CD de la série expérimentale

Deux nouveaux CD sont parus ces derniers mois. Il s'agit de : N° 14 : *aurora* : de Priska Wals, solo de cor des alpes N° 15 : *kabalesque* du Kaba-Quartett, avec JOPO (altosax, clarinette

et électronique), Ingeborg Poffet (accordéon, voix et électronique), Johannes Frisch (contrebasse) et Michael Ströder (percussions).

Comme d'habitude, ils peuvent être commandés, contre paiement en timbres de CHF 5.– par CD pour la couverture des frais administratifs, à l'adresse suivante : Secrétariat de l'ASM, Av. du Grammont 11 bis, C.P. 117, 1000 Lausanne 13.

102° FÊTE DES MUSICIENS DE BIENNE 20-22.9.02.

MISE AU CONCOURS

La fête de l'ASM 2002 est conçue comme une fête de la concentration, dont les thèmes sont « le piano » et « l'association ». L'histoire, la position actuelle et surtout les perspectives d'avenir du piano et de l'association seront mises en question à l'occasion des événements qui se présenteront sous quatre formes : conférences, brefs exposés, concerts et discussions. Nous attendons des prises de position provocatrices propres à susciter des discussions intenses. La mise au concours a pour but d'encourager les opinions subjectives des participants, et nos membres pianistes sont tout particulièrement encouragés à y répondre.

Trois types de représentations artistiques sont prévus :

- Chaque participant joue deux œuvres : a) l'œuvre pour piano qui, pour lui, est la plus importante du XX^e siècle et b) l'œuvre d'un compositeur suisse vivant qui présente la relation la plus intéressante avec la première.
- Chaque participant joue l'œuvre pour piano (également instruments à clavier, électroniques, etc.) qui selon lui est l'œuvre la plus prometteuse.
- 3. De courtes opinions (analytiques, critiques, suggestives, visonnaires, etc.) à propos du piano et/ou de l'association, à présenter lors des concerts ou d'autres manifestations.

Un jury sera nommé par le comité de l'ASM. Celui-ci décidera du programme sur la base des réponses à la mise au concours et de propositions propres.

Pour les représentations du type 1 ou 2, les personnes intéressées sont priées d'envoyer leurs propositions. Pour le type 3, une opinion d'une durée de 3 à 10 minutes est simplement à annoncer. Pour les trois types, le délai d'envoi est le 28 février 2002 à l'adresse suivante :

Association Suisse des Musiciens, Case postale 177, 1000 Lausanne 13.